

Barème d'honoraires applicables à compter du 1er avril 2017.

## HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION D'ACTES SUR LA TRANSACTION

Inférieur à 50 000 € Net Vendeur	4 000 €
De 50 001 € à 100 000 € Net Vendeur	8 %
De 100 001 € à 150 000 € Net Vendeur	7 %
De 150 001 € à 250 000 € Net Vendeur	6 %
De 250 001 € à 350 000 € Net Vendeur	5 %
De 350 001 € à 450 000 € Net Vendeur	4,5 %
Supérieur à 450 001 € Net Vendeur	4 %

## HONORAIRES DE NEGOCIATION ET DE REDACTION D'ACTES SUR LA LOCATION

BAIL: 10 €/m<sup>2</sup>

ETAT DES LIEUX : 3 €/m<sup>2</sup>

50 % A LA CHARGE DU LOCATAIRE ET 50 % A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE